



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement du Grenelle des violences conjugales : répondons aux besoins de prise en charge spécifique des personnes victimes de violences conjugales et de leurs enfants en mobilisant des professionnels dédiés.

Clermont-Ferrand, le 5 septembre 2019 – Le mardi 3 septembre 2019, le lancement du Grenelle des violences conjugales marquait une prise de conscience du gouvernement quant à la nécessité d’agir pour endiguer le fléau des violences conjugales. Outre une rencontre organisée à Paris, le Grenelle fut décliné au niveau local.

Dans le département du Puy-de-Dôme, l’ANEF 63 participait à une rencontre organisée par la préfecture du Puy-de-Dôme avec l’association AVEC 63. Lors de cette conférence, dix femmes ont pris la parole pour témoigner de leur histoire, des violences subies et des difficultés rencontrées dans leur parcours pour en sortir et se reconstruire. Ces dix femmes ont été accompagnées par l’association AVEC 63.

L’ANEF 63 salue leur courage, s’associant à l’émotion de devoir raconter leur vécu pour aider les autres et offrir l’espoir qu’il est possible de s’en sortir. Par leurs mots, ces femmes ont livré, chacune, un témoignage édifiant des problèmes rencontrés au quotidien par un nombre trop important de personnes victimes de violences conjugales. Comment sortir de cette spirale lorsque chaque étape dans le parcours de ces personnes n’est que blocage ? Difficulté voire impossibilité à déposer plainte, difficulté à parler, à se confier, à trouver un interlocuteur, une aide, une association. Comment garantir une prise en charge encore trop aléatoire des enfants, témoins ou victimes de ces violences qui ont lieu à huit clos ? Comment, enfin, permettre aux associations de répondre à l’ensemble des problématiques rencontrées par ces femmes, ces hommes et ces enfants ?

La prise en charge des personnes victimes de violences conjugales et de leurs enfants est spécifique, elle doit être assurée par des professionnels dédiés, formés, dans le cadre d’actions coordonnées pour apporter une intervention qualifiée. Elle doit être traduite par un accompagnement juridique, social et psychologique. Elle doit offrir les garanties d’une réelle protection.

Dans le cadre de la gestion du numéro d’urgence 115 à l’échelle du département du Puy-de-Dôme, puis dans le cadre de l’accompagnement des personnes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, l’ANEF 63 est témoin de cette détresse et de la faiblesse des outils et moyens alloués. Chaque année, l’association met à l’abri et accompagne plus de 230 femmes, hommes et enfants victimes de violences conjugales qui ont appelé le 115, numéro qui constitue encore aujourd’hui la porte d’entrée principale dans ce dispositif d’urgence. Près d’un quart d’entre elles doivent être hébergées à l’hôtel faute de place d’hébergement disponible.

Si les premières annonces faites par le premier ministre Edouard Philippe promettent des avancées (audit dans les commissariats et gendarmeries, création de 1 000 places d’hébergement supplémentaires, nomination de procureurs référents spécialisés, création de chambres juridictionnelles d’urgence), certaines font seulement l’objet de rappel d’annonces antérieures (facilitation du dépôt de plainte à l’hôpital, bracelets anti-rapprochement).

Au-delà de ces annonces, l’ANEF 63 s’inquiète de la faiblesse des moyens humains et financiers mobilisés par le gouvernement pour endiguer enfin les violences conjugales et répondre à la réalité des besoins de ces personnes. Seuls 5 millions d’euros sont débloqués pour la création des 1 000 places d’hébergement et de logement temporaire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Des professionnels de l’entraide, de l’accompagnement et de la solidarité





L'ANEF 63 insiste pour que des actions concrètes soient engagées au regard des besoins constatés sur le terrain, en appelant à une plus forte mobilisation des moyens humains et financiers annoncés :

- La prise en compte des enfants dans le cadre des violences conjugales ne doit pas être réduite à la question de l'autorité parentale, qui en constitue néanmoins un élément important. Une meilleure prévention doit être mise en place pour annihiler les origines des violences auprès des enfants, témoins, victimes ou non des faits de violences conjugales. La prise en charge psychologique des enfants témoins ou victimes de ces violences doit également être généralisée.
- La création d'un nombre de places d'hébergement et de logements temporaires doit répondre de manière effective et réelle aux besoins de ces femmes, hommes et enfants contraints de quitter leur domicile. L'ANEF 63 s'associe aux revendications des associations concernant la création d'un nombre total de 2 000 places supplémentaires au niveau national.
- La formation des acteurs de la justice, de la police et de la gendarmerie doit être systématisée pour garantir un meilleur accueil des personnes victimes, qui passe par la prise en compte réelle du statut de victimes et la facilitation du parcours de ces personnes pendant le déroulement de la procédure judiciaire, civile et pénale.
- Si des procureurs référents seront identifiés dans les juridictions, ces derniers doivent être en capacité de s'auto-saisir dès lors que la justice a connaissance de faits de violences conjugales et que la personne victime n'est pas en situation de déposer plainte.

Les attentes sont importantes. Bien au-delà de la date du 25 novembre 2019, qui clôturera ce grenelle, l'ANEF 63 poursuivra sa mobilisation aux côtés des personnes victimes de violences, de l'Etat et des acteurs locaux et nationaux pour apporter des réponses concrètes à ces besoins.

A propos de l'ANEF 63

Créée en 1952 à l'initiative de Marguerite-Marie Michelin, l'ANEF 63 est une association de l'action sociale qui intervient dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Basée à Clermont-Ferrand, l'ANEF 63 a pour mission de protéger et d'accompagner les familles et les personnes en situation d'exclusion ou de vulnérabilité jusqu'à leur autonomie. L'ANEF 63 mobilise les compétences et l'expertise de près de 130 professionnels qualifiés en travail social pour permettre l'insertion des publics qu'elle accompagne dans un parcours de stabilisation résidentielle, une démarche éducative, vers l'emploi ou le soin. Dans le département du Puy-de-Dôme, l'ANEF 63 est en charge de la gestion du numéro d'urgence 115. En 2018, l'ANEF 63 a accueilli et accompagné plus de 3 000 personnes. Association d'intérêt général, l'ANEF 63 est membre de la Fédération *anef* reconnue d'utilité publique, adhérente à la Fapil et à l'URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes.

Site web : <https://anef-puy-de-dome.org/>

Retrouvez les actualités de l'ANEF 63 sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#)

Contact presse

Antoine BOUVET | Chef de projet Développement associatif et communication
06 11 47 83 94 | abouvet@anef63.org

Des professionnels de l'entraide, de l'accompagnement et de la solidarité

